

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/06/2019

Présents : M. Roger BALLEET, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE, M. Thomas CHANET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

Absents excusés : Mme Chantal MARTELIN a donné pouvoir à M. Jean NOZIERE

M. Jean-Pierre MEDIGUE a donné pouvoir à M. Bernard FRACHON

M. Laurent GUILLEMIN, Mme Sandrine GAUCHET

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-06-01

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur le bien cadastré AE 106

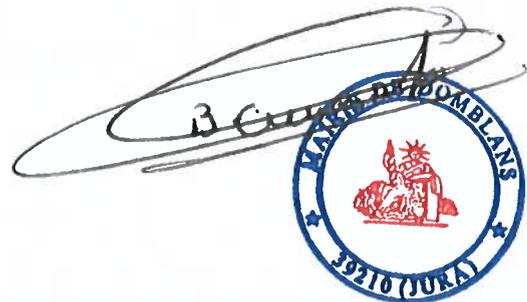
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Christine VERNIER, Notaire à LONS LE SAUNIER concernant le bien cadastré :

- AE 106 sis Au Chemin du Gros Tilleul d'une superficie de 00 ha 02 a 63ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 28/06/2019



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 18 Absents : 4
Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/06/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE, M. Thomas CHANET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

Absents excusés : Mme Chantal MARTELIN a donné pouvoir à M. Jean NOZIERE
M. Jean-Pierre MEDIGUE a donné pouvoir à M. Bernard FRACHON

M. Laurent GUILLEMIN, Mme Sandrine GAUCHET
Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-06-02

OBJET : Transfert de la prise de compétence assainissement par la C.C.B.H.S.

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre et 14 voix pour, décide de demander la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille (C.C.B.H.S.) à compter du 01/01/2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 28/06/2019




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/06/2019

Présents : M. Roger BALLETT, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE, M. Thomas CHANET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

Absents excusés : Mme Chantal MARTELIN a donné pouvoir à M. Jean NOZIERE

M. Jean-Pierre MEDIGUE a donné pouvoir à M. Bernard FRACHON

M. Laurent GUILLEMIN, Mme Sandrine GAUCHET

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-06-03

OBJET : Transfert de la prise de compétence eau potable par la C.C.B.H.S.

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre et 14 voix pour, décide de demander la prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille (C.C.B.H.S.) à compter du 01/01/2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 28/06/2019

